

[lecourriercauchois.fr](https://www.lecourriercauchois.fr)

Lillebonne. Suspension du Service civique : un manque de respect selon les jeunes et associations

Cédric Thomire

3-4 minutes

"Service civique : une mission pour chacun au service de tous." Le gouvernement ne semble plus croire à cette devise. Les services de l'Etat ont mis brutalement fin à ce service proposé aux jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans en cas de handicap. C'est par un mail envoyé dans la nuit du jeudi 30 au vendredi 31 janvier que des jeunes et des associations ont appris que le Service civique était suspendu à partir du 1^{er} février. Jusqu'à ce que le budget 2025 soit approuvé, aucun nouveau contrat ne peut être conclu. Le 3 février, il a été envisagé de reporter tous les départs en mission prévus au 1^{er} février. Cependant, un revirement s'est produit plus tard dans la journée, autorisant leur lancement. Cette façon de faire est jugée inacceptable par nombre d'associations et jeunes, dont 15 sont concernés à la Mission locale pays de Caux vallée de Seine.

Un dispositif qui facilite l'accès à l'emploi

De quoi mettre en colère la directrice de l'association, Julie Gilbert d'Halluin : *"Tous les jeunes qui sont passés par le Service civique ont rebondi sur un emploi, une formation qualifiante ou un parcours d'insertion choisi. C'est un tremplin vers le monde du travail. Je m'inquiète pour l'avenir du dispositif. On nous a déjà réduit d'un mois la durée des missions, de 9 à 8 mois."* Alors que des jeunes sont confrontés à la précarité, que le taux chômage grimpe, Julie Gilbert d'Halluin dénonce ce *"coup dur pour démarrer dans la vie"*. Les jeunes engagés dans le Service civique ont diverses motivations, telles que la réorientation, l'expérience professionnelle ou l'engagement citoyen. Deux jeunes qui vont s'envoler vers la Côte d'Ivoire pour une mission de Service civique international ont bien cru devoir tout annuler.

A quand de nouveaux contrats ?

Alertée par des associations, la sénatrice Céline Brulin s'est adressée aux ministres de l'Education nationale et des Comptes publics. Pour la sénatrice, la loi spéciale adoptée le 18 décembre devait permettre de gérer ce type de situation jusqu'à l'adoption du budget 2025. *"Le gouvernement a pris des décrets permettant de définir 'le minimum de crédits que le Gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics'. Vous avez fait le choix de considérer que le financement des Services civiques ne relevait pas d'un caractère indispensable. C'est regrettable"*, a écrit la sénatrice aux ministres dès vendredi. *"Si le financement des Services civiques ne pouvait pas être assuré, alors l'ensemble des organismes d'accueil auraient dû en être informés immédiatement."* Reste à savoir si de nouveaux contrats pourront être signés dès l'adoption du budget, en cas de non-censure du gouvernement le 5 février.